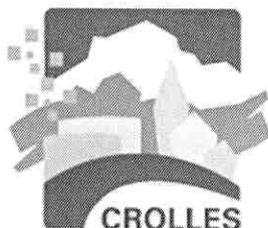


Service : Juridique

N° : 253-2025



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Arrêté du Maire

Objet : **DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE A M. PATRICK PEYRONNARD – 1^{ER} ADJOINT**

Le Maire de la commune de CROLLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23,

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police municipale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté 124-2025 du 11 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire à M. Patrick PEYRONNARD, 1^{er} adjoint,

Considérant que M. Patrick PEYRONNARD a été élu en qualité de 1^{er} adjoint au Maire,

Considérant que, pour permettre une bonne administration communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick PEYRONNARD, 1^{er} adjoint au Maire, à compter de son élection,

Considérant que, pour renforcer l'efficacité de l'action municipale en matière de sécurité et de tranquillité publique, il est opportun de confier à Monsieur Patrick PEYRONNARD, 1^{er} adjoint au Maire, une délégation de fonctions visant à assurer le suivi des dispositifs communaux en matière de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger et de remplacer l'arrêté du 11 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrick PEYRONNARD, afin d'intégrer ces nouvelles délégations.

A R R E T E

ARTICLE 1° - Monsieur le Maire de Crolles donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et signature à Monsieur Patrick PEYRONNARD, 1^{er} adjoint chargé de la Transition Energétique et Ecologique, de la Sécurité et de la Tranquillité publique, pour les domaines d'activités suivants :

✓ **Dans le cadre de la transition énergétique et écologique :**

Sur les questions de maîtrise énergétique :

- Impulser et suivre la mise en place de tableaux de bord d'indicateurs liés à l'énergie : consommation d'eau, d'électricité, gaz,
- L'examen, le suivi et l'évaluation des projets liés à la maîtrise des énergies,
- Sobriété énergétique des bâtiments communaux
- La centralisation des indicateurs de suivi de la qualité de l'air dans les bâtiments communaux et sur la commune,
- Développement des énergies renouvelables notamment par l'implantation du photovoltaïque sur les bâtiments communaux
- Optimisation de l'éclairage public en lien avec le conseiller délégué en charge
- Pilotage du Contrat de Performance Energétique en lien avec le conseiller délégué en charge

✓ **Bâtiments communaux :**

- Centralisation des besoins exprimés par les usagers en lien avec les élus référents de chaque domaine,
 - Examen et validation des projets travaux impactant les bâtiments communaux : constructions, requalification, rénovations (groupes scolaires, extension EPJ, salle festive...)
 - Examen et évaluation des plans pluriannuels d'entretien du patrimoine bâti et des actions en découlant.
- ✓ **L'accessibilité des bâtiments et des voiries :**
- Pilotage et évaluation du programme des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et tout autre projet entrant dans cette thématique.
- ✓ **Dans le domaine de l'Environnement :**
- Impulsion et suivi de projets sur la valorisation des déchets verts et alimentaires,
 - Verdissement de la commune, Jardins familiaux en lien avec le conseiller délégué en charge
- ✓ **Dans le domaine financier :**
- Bordereaux de mandats et de recettes du budget principal,
 - Validation et signature des bordereaux de dépenses et de recettes,
 - Bons de commande.
- ✓ **Dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique :**
- Suivi du déploiement du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal,
 - Coordination du dispositif de participation citoyenne en lien avec la Gendarmerie nationale,
 - Suivi de l'organisation et du fonctionnement de la Police municipale en lien avec le Directeur général des services,
 - Contribution à l'animation et au suivi du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), notamment par la participation aux réunions plénières et, le cas échéant, aux instances de travail thématiques,
 - Suivi et évaluation du dispositif de médiation estivale afin de prévenir les troubles à l'ordre public et d'assurer une veille active de terrain.

ARTICLE 2° - L'arrêté n°124-2025 du 11 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrick PEYRONNARD est abrogé.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'intéressé pour notification, à Monsieur le Préfet de l'Isère, et à Monsieur le Receveur de la commune de Crolles.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, la Responsable du pôle juridique / marchés publics

A Crolles, le
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

03 SEP. 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.